

14 h 30, **Monsieur Marc Rouvier** souhaite la bienvenue à l'ensemble des Membres du Comité de Quartier 4, pour cette deuxième réunion de l'année 2010.

Monsieur Marc Rouvier aborde le règlement des Comités de Quartiers et précise que lors de la prochaine rencontre, les observations pourront être recueillies avant validation de ce document en Conseil Municipal.

Monsieur Marc Rouvier évoque les doléances :

Didier Dumas explique la suppression de l'îlot au droit de la propriété de Madame Violette Roques, afin d'améliorer la circulation.

Monsieur Tisserand avait demandé l'interdiction de tourner à gauche, en venant de Marseillan-Plage, vers l'impasse de la Gare.

Venant de la rue des Métairies, le panneau « sens interdit » vers le rond-point des Onglous, placé sur la gauche, dans la végétation, devra être installé à droite.

Messieurs Fabrice Garcia et Didier Dumas confirment que cette intervention a été demandée à l'entreprise Colas.

Monsieur Serge Tisserand indique que le laurier rose gênant n'est toujours pas coupé.

En sortant de l'impasse de la Gare, le stop est dangereux ; une balise « cédez le passage » serait mieux adaptée.

Monsieur Claude Alengry ajoute que le stop est utile pour l'arrêt des automobilistes, par rapport à la piste cyclable.

Monsieur Serge Tisserand signale que le panneau « impasse de la Gare » est encore caché derrière le poteau téléphonique.

Monsieur Fabrice Garcia explique le retard de l'entreprise Colas pour la finition des travaux, à cause d'une dissemblance de couleur du revêtement.

Monsieur Marc Rouvier souligne qu'il avait été demandé la vitesse maximum à « 50 », au lieu de « 70 », sur le pont surplombant la voie ferrée.

Monsieur Fabrice Garcia précise que le Conseil Général a répondu qu'hors agglomération, la vitesse n'est jamais limitée à « 50 ». Par contre, le panneau d'entrée « Marseillan » pourrait être déplacé et la pose d'un « rappel » envisagée.

Monsieur Marc Rouvier informe qu'il a été demandé l'ajout de la mention « Gare SNCF » sur le panneau directionnel de la RD 612, en venant de Sète, avant le ranch « La Camargue ».

Concernant les rétrocessions de la rue Alphonse Daudet, le service 'Urbanisme' a signalé qu'elles ne sont pas encore terminées.

Les travaux souhaités par Madame Charbit à l'impasse Frédéric Mistral ne seront pas réalisés, car cet espace est privé.

Une petite discussion a lieu au sujet de cette voie.

Monsieur Pierre Bravo ajoute que des travaux avaient été effectués par une entreprise privée et Madame Charbit avait eu l'accord de Monsieur le Maire pour une remise en état.

Monsieur Marc Rouvier évoque le cheminement programmé pour septembre 2010, afin de sécuriser le passage des piétons, de l'entrée des Mougères au rond-point de l'Olivier.

Monsieur Fabrice Garcia précise le souhait du Conseil Général pour un fonctionnement par Délégation de Maîtrise d’Ouvrage et convention d’entretien, avec bénéfice d’une petite subvention.

Monsieur Marc Rouvier souligne que les travaux ne peuvent démarrer avant l’obtention de cette subvention.

Monsieur Marc Rouvier indique la bordure proéminente au droit du « tourne à gauche » au chemin de l’Infirmierie.

Monsieur Didier Dumas explique la reprise de cette portion, dans le cadre des travaux du giratoire.

Monsieur Marc Rouvier signale la remise en ordre des voies : « Frédéric Mistral », « Henri Barbusse », « Albert Sans » et « Impasse des Chevaliers ».

Monsieur Marc Rouvier précise au sujet des poubelles, le long du canal à Maldormir, que des grilles sont prévues pour éviter que les chiens endommagent les sacs.

Monsieur Bruno Pagnard reconnaît que les lieux sont plus propres depuis la pose des sacs, sauf évidemment lorsque les chiens les percent.

Monsieur Marc Rouvier informe de la mise en place de portiques, prochainement.

Un petit débat a lieu concernant les modèles et l’installation de ces portiques.

Monsieur Marc Rouvier invite Fabrice Garcia à exposer les projets attendus sur la Commune.

Monsieur Fabrice Garcia fait le point sur les opérations prévues et/ou déjà en cours :

La révision du P.O.S. [Plan d’Occupation des Sols] et sa transformation en P.L.U. [Plan Local d’Urbanisme], et les grands dossiers corrélatifs comme le S.C.O.T. [Schéma de Cohérence Territoriale] et le P.P.R.I. [Plan de Prévention des Risques d’Inondation], dont les aboutissements pourraient être fin 2011.

Le rond-point des Onglous est en cours de finition ; les dernières réalisations permettront la sécurisation de cet espace et un meilleur usage.

Le « tourne à gauche » au droit de l’avenue de Maldormir permettra à quelques véhicules de pouvoir se placer avant de virer, sans ralentir ceux continuant vers Marseillan-Plage. Par contre, les automobilistes sortant de l’avenue de Maldormir, souhaitant se diriger vers Marseillan-Plage, devront aller emprunter le rond-point des Onglous ; aucun croisement de voie ne sera possible à cet endroit.

La réfection du chemin du Gourg de Maffre à Marseillan-Plage, jusqu’au chemin du Pous, avec intégration de la piste cyclable.

Le dragage du port de Marseillan-Plage, opération incontournable annuellement dont le montant avoisine les 141 000 euros, permet de curer 8 000 m³ de sable qui est redéposé sur la

plage côté ouest ; financièrement très lourd pour le Budget des Ports, mais une nécessité pour les usagers.

Sur la route de Marseillan-Plage, au droit du chemin de l'Infirmierie, un giratoire va être créé afin de sécuriser ce lieu et jusqu'au rond-point de l'ex-Pressoir, un îlot central permettra de réduire la vitesse des automobilistes.

L'aménagement du parking, au quartier « Les Dunes », dans le cadre de la continuation des travaux du Lido de Sète à Marseillan, prévu en 2011. Toutefois, l'agencement fait l'année dernière, sera amélioré pour cet été.

La création d'un nouveau pont du Maire ; dans le meilleur des cas le début de l'opération pourra être octobre 2010, sinon au plus tard janvier 2011 et sera terminée en novembre 2011.

Le cheminement piétonnier aux Mougères, entre la première entrée du lieu-dit et le rond-point de l'Olivier, sur le côté droit, dans le sens Marseillan-Ville / Marseillan-Plage, et la sécurisation des accès aux abribus, seront opérationnels pour la rentrée scolaire 2010/2011.

Un nouveau restaurant scolaire « Denis Bardou / Maffre de Baugé » remplacera l'existant, aujourd'hui trentenaire et obsolète, et accueillera les enfants à déjeuner, avant la fin 2010 ; cette édification neuve va voir le jour sur un terrain communal d'une superficie de 4 000 m² situé au-dessus de la MJC.

La réfection de la toiture de l'école « Denis Bardou » sera réalisée durant l'été 2010.

Rue des Pêcheurs, l'installation d'éclairage public photovoltaïque va avoir lieu.

Le trottoir de la rue de la Paix va être repris et un aménagement en sens unique, entre La Banque Postale et le bar « Le Koala » sera effectué.

Derrière le stade, le lotissement communal « Le Clos du Stade » va être construit.

L'aménagement du Cœur de Ville sera poursuivi jusqu'aux feux tricolores.

Une discussion générale a lieu au sujet de toutes ces opérations.

Madame Violette Roques demande des renseignements sur les terrains derrière sa propriété, le début d'une construction de piliers en béton, le raccordement en électricité .. ; Monsieur Serrier avait évoqué qu'il s'agissait d'évangélistes qui avaient acheté et allaient s'installer là.

Monsieur Marc Rouvier affirme que Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur Dominique Sallé concernant ce terrain ; les évangélistes ne s'installeront jamais là.

Une aire de grand passage est située en Agde ; ils vont sur ces espaces.

Monsieur Pierre Bravo ajoute que Madame Demortier et Monsieur Serrier ont rencontré Monsieur le Préfet, il y a une dizaine de jours, pour aborder ce problème.

Monsieur Pierre Bravo fournit le plan de la parcelle CW83 et fait lecture d'un texte transcrit sur le Cahier des Doléances, aux Services Techniques « Urbanisme ». Sur ce terrain, a été installé un compteur électrique de 11 ou 12 kw, deux entrées ont été tracées et un muret d'un mètre de hauteur a été construit en parpaings.

Monsieur Pierre Bravo alerte les Élus de quelques intrusions sur des terrains vagues, soit dans Les Mougères, soit sur la RD51E5.

Monsieur Dominique Sallé affirme que cette construction n'était pas sujette à autorisation préalable.

En 2009, une association évangéliste aurait été créée sur Marseillan, dans le but d'organiser des rassemblements.

Monsieur Claude Alengry indique de nombreux terrains sur la Commune, pourvus en électricité et pourtant totalement inconstructibles ; une trentaine en deux ans. Il est difficile de refuser, lorsque par exemple l'électricité est destinée à alimenter une pompe pour l'arrosage. Le refus d'autorisation de raccorder l'électricité ne peut avoir lieu qu'en cas d'infraction au Code de l'Urbanisme, et non pour un terrain vide.

Monsieur Michel Fons souligne qu'il y avait une pancarte « Á Vendre » sur ce terrain ; le propriétaire déclarait être en possession d'une réponse écrite de la Mairie qui l'autorisait à créer une base de loisirs. Le prix pour 2000 m² était de 50 000 euros.

Madame Violette Roques informe qu'un mobil' home est installé à l'angle de la rue Alphonse Daudet.

Un petit débat a lieu au sujet de la présence de ce mobil' home, depuis quelques années.

Monsieur Pierre Bravo signale deux gros trous en entrant rue des Chanoines vers l'avenue Frédéric Mistral.

Monsieur Dominique Sallé précise qu'ils sont comblés depuis 14 h 15.

Monsieur Pierre Bravo, concernant les déchets verts, indique une erreur du jour de dépôt de la benne.

Thau Agglo avait expliqué l'inversion faite par le chauffeur lors des deux premiers samedis et des excuses avaient été présentées pour ce contretemps.

Monsieur Pierre Bravo questionne si le gyro sera passé sur l'ensemble des Mougères.

Monsieur Didier Dumas affirme que cela sera fait.

Monsieur Pierre Bravo rappelle les trottoirs et l'enfouissement des câbles ; à ne surtout pas omettre.

Monsieur Didier Dumas reprend les explications de la dernière réunion concernant l'enfouissement des réseaux aux Mougères, avec les dépenses complémentaires obligatoires qui se greffent suite aux travaux engagés, comme les trottoirs, le pluvial, la pose de lampadaires ..

Le quartier n'est pas oublié.

Monsieur Pierre Bravo ajoute qu'il s'agit également de la sécurité, d'où l'importance.

Monsieur Michel Fons interroge au sujet des démarches effectuées pour les rétrocessions.

Monsieur Fabrice Garcia indique deux types de rétrocessions : soit lors d'un permis de construire avec alignement précis ; soit foncière, mais depuis une vingtaine d'années, la Ville a accumulé du retard dans les procédures. Sinon, le traitement se fait au cas par cas, comme par exemple actuellement pour l'avenue de l'Industrie. La rétrocession inférieure à 10 % est gratuite ; au-delà, elle est payante.

Une enveloppe de 100 000 euros est prévue pour les rétrocessions de ce type et les préemptions, notamment à Maldormir pour les terrains situés au nord de la voie ferrée où la Ville et Thau Agglo interviennent ; concernant le sud de la ligne des chemins de fer, ce sont le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général qui préemptent. A noter qu'en trois mois, la somme des 100 000 euros a déjà été dépensée.

Monsieur Pierre Bravo précise avoir reçu un formulaire pour connaître la volonté de cession de terrain ; peut-être quelques récalcitrants n'ont pas souhaité céder ?

Monsieur Michel Fons évoque le goudronnage de l'ancienne voie ferrée, où il y a de nombreux trous.

Monsieur Didier Dumas indique 1 km 600 prochainement repris sur le chemin des Belles, de la place des Marocains au chemin dit de Sète.

Monsieur Marc Rouvier ajoute pour la première partie, comprise du rond-point d'avec l'avenue des Amants jusqu'au droit de la Place des Marocains, que la réhabilitation de la chaussée aura lieu après l'édification de la Gendarmerie.

Monsieur Michel Fons constate, dans plusieurs quartiers de Marseillan, des maisons superbes mais clôturées de murets affreux ! Ne peut-on pas imposer aux propriétaires des clôtures convenables ?

Monsieur Fabrice Garcia précise que les demandes d'autorisations n'existent plus, pour les clôtures par exemple.

Une discussion a lieu concernant les clôtures vraiment inesthétiques.

Monsieur Michel Fons interroge si une campagne pourrait être menée pour plus de réceptivité de la part des habitants.

Monsieur Pierre Bravo souligne que certains riverains ont élagué les plantations hors de leurs propriétés, mais d'autres ne se sentent pas concernés par les conseils.

Un petit débat s'établit autour des végétations débordantes et gênantes, pour les piétons et les véhicules.

Madame Violette Roques signale des terrains non entretenus, mitoyens de propriétés habitées, et également des propriétaires ayant nettoyé leur terrain, mais où les déchets verts ont été laissés sur place.

Monsieur Claude Alengry invite Madame Violette Roques et Monsieur Pierre Bravo à retirer la réglementation au Bureau de Police ; ces textes paraîtront sur le site Internet de la Ville.

Monsieur Serge Tisserand aborde la déchetterie, où seulement 1 m³ par jour est accepté au niveau des déchets verts.

Monsieur Jean-Claude Malaval suggère la possibilité de s'y rendre plusieurs par jour, en limitant par exemple le poids autorisé annuel ; essayer d'assouplir le règlement.

Monsieur Dominique Sallé indique l'inauguration de la rue Henri Barbusse et l'absence d'invitation des riverains. Il serait sympa de convier les habitants, propriétaires collectivement de cette voie.

Avait sollicité le nombre de cambriolages.

Monsieur Claude Alengry précise ne pouvoir répondre pour la totalité des effractions car la Gendarmerie ne réalise pas de listing par Commune.

Monsieur Marc Rouvier ajoute que ces éléments seront demandés lors de la réunion prévue en avant saison avec ces Services.

Monsieur Bruno Pagnard demande pour le ramassage des encombrants et en signale déposés sauvagement au bout du chemin de Beau Rivage.

Monsieur Gérard Bruno conseille de téléphoner aux Services Techniques ; des Agents et un camion sont dépêchés pour leur enlèvement.

Monsieur Bruno Pagnard signale que le panneau « interdit de stationner » sur le chemin de Beau Rivage, n'a toujours pas été déplacé ; cela permettrait un gain de sept à huit places.

Monsieur Jean-Claude Malaval indique de gros trous qui pourraient être rebouchés, sur la partie goudronnée du chemin de Beau Rivage.

Pourrait-on empierrier le bord, au niveau du 38, car la tramontane l'agresse.

Monsieur Fabrice Garcia répond qu'il est très difficile pour les Agents de la Ville d'intervenir, sans être inquiétés par la Police de l'Eau.

Monsieur Marc Rouvier remercie les Membres du Comité de Quartier 4 et leur donne rendez-vous : vendredi 02 juillet 2010, à 14 h 30, salle Raoul Mimard.

Les Membres remercient pour les travaux effectués.

La réunion se termine à 16 h 35.